



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, un **AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Directeur général, greffier et trésorier de la Ville que lors de la séance ordinaire du conseil municipal **le lundi 2 mai 2022**, les documents suivants y seront déposés par le trésorier pour l'exercice financier de la Ville se terminant le 31 décembre 2021 :

- Rapport financier ;
- Rapport du vérificateur externe.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 26^E JOUR D'AVRIL 2022

Le directeur général, greffier et trésorier,
Gaétan Bussièrès